

21 mar 2004 -18:00

Appartient à [CONSEIL DES MINISTRES DU 21 MARS 2004](#)

Augmentation GRAPA

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions,et de Mme Marie Arena, Ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a approuvé une augmentation annuelle de 10 euros par mois du montant de base de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), ces majorations intervenant les 1er septembre 2004, 1er décembre 2005, 1er décembre 2006 et 1er décembre 2007.

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre de l'Emploi et des Pensions,et de Mme Marie Arena, Ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a approuvé une augmentation annuelle de 10 euros par mois du montant de base de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), ces majorations intervenant les 1er septembre 2004, 1er décembre 2005, 1er décembre 2006 et 1er décembre 2007.

Au cours des dernières années, la croissance des revenus des allocataires sociaux a été nettement moins élevée que dans le reste de la population. Ainsi, durant la période 1985-1997, les allocations minimum de la sécurité sociale avaient reculé de 20 à 30 % selon la catégorie de ménages par rapport au revenu net moyen. Une première étape de correction de ce phénomène a été entreprise sous la précédente législature en augmentant les allocations sociales de 4 %.Le revenu d'intégration et, afin de maintenir une cohérence globale dans le système de protection sociale, les autres allocations sociales se situant au même niveau que le revenu d'intégration, seront majorés de manière à atteindre une hausse de 4 % au terme de la législature.Bénéficieront dès lors de cette majoration les allocations sociales suivantes :- revenu d'intégration, - aide sociale, - allocation d'attente des jeunes isolés, - allocation d'invalidité des travailleurs irréguliers, - allocations pour handicapés.Par ailleurs, il a été décidé de majorer annuellement le montant de base de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) pour atteindre une hausse de 40 ? par mois à l'horizon 2007. Les personnes qui désirent obtenir la GRAPA peuvent s'adresser à leur administration communale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>